



Portugal : projet de loi pour bannir le tabac dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : vendredi 7 avril 2006

Portugal : projet de loi pour bannir le tabac dans les lieux publics

Le Portugal à son tour projette d'interdire le tabac dans les lieux publics, dont les bars, les restaurants et les centres commerciaux. Il porterait en outre à 18 ans l'âge minimum légal pour acheter des cigarettes contre 16 actuellement.

Selon ce projet de loi dont le gouvernement a révélé les détails jeudi, le tabac ne serait autorisé dans les lieux publics fermés que dans des zones séparées des zones non-fumeurs. Et à condition qu'elles soient dotées d'un système de ventilation séparée, a dit le ministre portugais de la Santé, Antonio Correia de Campos.

Le gouvernement socialiste, élu l'année dernière, espère soumettre une version définitive de cette nouvelle loi au parlement dans deux mois une fois qu'il aura demandé son avis au public.

Le précédent gouvernement de centre droit avait introduit à la fin 2004 une loi qui devait restreindre l'espace pour les fumeurs dans les lieux publics. Mais les socialistes l'ont mise de côté quand ils ont accédé au pouvoir, déclarant qu'ils voulaient rédiger leur propre loi.

En Europe, l'Irlande, L'Ecosse, l'Italie, la Norvège, Malte, et la Suède ont déjà banni le tabac dans les lieux publics. La France s'est jointe jeudi aux pays qui étudient la question, à savoir l'Angleterre, le Danemark, le Pays-de-Galles, l'Irlande du Nord et la Belgique.